

Ecrit par Echo du Mardi le 26 mars 2021

La liste de tous les magasins vauclusiens concernés par la fermeture de demain

Comme <u>nous l'avions annoncé dans l'après-midi</u>, le passage du département en vigilance renforcée en raison de la dégradation de la situation sanitaire entraîne pour conséquence la fermeture des centres commerciaux de plus de 10 000 m² dans le département. La mesure, effective à compter de demain, samedi 27 mars 2021, est prise pour une durée de 4 semaines.

Sont ainsi concernés:

- Centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- Ikea Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- Galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- Galerie marchande Avignon nord
- Galerie marchande Carrefour Courtine Avignon
- Galerie marchande Leclerc Apt
- Galerie marchande Auchan Cavaillon
- Galerie marchande Hyper U Pertuis
- Galerie marchande Carrefour Orange
- Galerie marchande Leclerc Carpentras
- Galerie marchande Leclerc Bollène
- Galerie marchande Leclerc Valréas

Dans ces établissements, hormis les pharmacies et les services publics, seuls les commerces proposant principalement une offre alimentaire restent ouverts.

Les commerces fermés bénéficieront naturellement des mesures de soutien renforcé mises en place par le Ministère de l'économie et des finances : fonds de solidarité renforcé, prêts garantis par l'État et activité partielle sans reste à charge.

Au regard de la situation sanitaire, les conventions de restauration collective temporaire permettant aux ouvriers du BTP de déjeuner au restaurant sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les autres mesures appliquées dans le département

En outre, les mesures suivantes continuent de s'appliquer dans le Vaucluse :

- couvre-feu de 19h à 6h,
- interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, hors manifestations revendicatives
- obligation du port du masque sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute



Ecrit par Echo du Mardi le 26 mars 2021

personne de onze ans et plus dans tout le département,

- interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique de 19h à 6h,
- interdiction des soirées dansantes dans les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air,- interdiction des buvettes et points de restauration debout dans les établissements recevant du public et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

Renforcement des contrôles, nouvelles opérations de dépistage et 'vaccinodrome'

Des contrôles renforcés seront réalisés par les forces de sécurité intérieure pour s'assurer du respect de ces mesures, avec l'appui des polices municipales.

Par ailleurs, « l'organisation de nouvelles opérations de dépistage, qui reposent sur le déploiement des brigades de médiateurs Covid dans les structures et établissements recevant du public concernés par des cas positifs ces derniers jours et le renforcement des tests en milieu scolaire, doit permettre de casser les chaînes de contamination, explique la préfecture de Vaucluse. Grâce à l'allocation de doses de vaccin supplémentaires, les centres de vaccination pourront ouvrir de nouveaux créneaux de rendez-vous dans les jours qui viennent, tandis que l'équipe mobile départementale va poursuivre son activité dans les communes les plus éloignées du département. Enfin, un centre de vaccination de grande capacité (6 000 vaccinations / semaine) ouvrira ses portes début avril. Cette stratégie, qui repose sur des mesures de ralentissement de la circulation virale et sur l'accélération de la couverture vaccinale, doit permettre collectivement et durablement d'endiguer l'épidémie. »